

LES OBLIGATIONS DE LA FRANCE EN MATIÈRE DE DROITS DES FEMMES DANS LE
CONTEXTE DE LA CRISE CLIMATIQUE

86ÈME SESSION

RAPPORT DE *NOTRE AFFAIRE À TOUS* (NAAT)

**POUR LE COMITÉ POUR L'ÉLIMINATION DE TOUTES FORMES DE DISCRIMINATIONS À L'ÉGARD DES
FEMMES (CEDEF)**

11 SEPTEMBRE 2023



Le sixième rapport du GIEC¹ témoigne de l'urgence climatique que nous vivons et les risques que cette dernière fait peser sur l'exercice effectif de nombreux droits humains². Les rapports du GIEC ainsi que de nombreuses publications d'organisations internationales³ démontrent que les femmes sont beaucoup plus impactées par les conséquences des changements climatiques. Pourtant, elles sont aussi des actrices majeures de la lutte contre ces changements et de la transition écologique. Du fait des actions limitées contre le changement climatique d'une part et de l'absence de mesures spécifiques pour atténuer ses impacts sur les femmes d'autre part, la France ne respecte pas ses engagements au titre de la Convention CEDEF.

¹ GIEC, 6ème rapport, *Climate Change 2022: Impacts, Adaptation and Vulnerability. Contribution of Working Group* [H.-O. Pörtner, D.C. Roberts, M. Tignor, ...] Cambridge University Press, UK and NY, USA, 3056 pp.

² Par exemple : Déclaration commune du 16 septembre 2019 du CEDEF, CESCR, CRR... *"Five UN Human rights treaty bodies issue a joint statement on human rights and climate change"*

³ (OMS), *"Changement climatique, genre et santé"*, 2016, 9 (UNICEF), *"Femmes, santé, climat"*, Livre blanc pour la COP 25, 2020, (OCDE), *"Egalité homme-femme et environnement"*, 2021

1. Organisation contributrice

NOTRE AFFAIRE A TOUS (NAAT) est une ONG française créée en 2015 qui utilise des outils de contentieux et de plaidoyer pour améliorer les lois de protection de l'environnement et du climat. NAAT est à l'origine d'actions en justice relatives à l'atténuation des effets du changement climatique contre l'État français et les multinationales. NAAT s'intéresse également aux impacts du climat par le biais de la recherche, du plaidoyer et d'autres activités.

2. L'insuffisance des politiques d'adaptation de la France : manquements aux articles 7,8,11 et 12 de la Convention.

Trois axes sont particulièrement en tension aujourd'hui en France du fait de politiques d'adaptation insuffisantes (c'est-à-dire de politique permettant de limiter les conséquences négatives du changement climatique).

- 2. 1. L'accès des femmes à la santé

Les études scientifiques **démontrent les impacts des changements climatiques sur la santé**⁴. Au-delà des conséquences directes des événements climatiques extrêmes, le GIEC met en exergue les risques - y compris en Europe et en France - d'augmentation des zoonoses⁵, des maladies respiratoires⁶, des maladies et problèmes cardiaques⁷, des problèmes rénaux⁸, des maladies mentales⁹, de certains cancers¹⁰, des allergies¹¹ mais aussi les impacts négatifs sur certaines maladies chroniques (notamment le diabète¹²). Ces éléments concernent l'ensemble de la population. Mais, en sus, les femmes font face à des risques spécifiques du fait de leur genre :

- des risques liés à la grossesse / à l'accouchement¹³;
- des risques liés à la santé mentale et à la charge mentale face aux changements climatiques¹⁴;
- des risques liés à leur rôle social, notamment en tant que soignantes¹⁵.

En parallèle, si l'égalité d'accès à la santé est inscrite dans le droit français (articles L. 1110-1 et L. 11101-3 du Code de la Santé Publique), on observe dans les faits une **discrimination des femmes dans l'accès à la santé**, liée notamment aux stéréotypes de

⁴ Voir référence °1.

⁵ Exemple : la maladie de Lyme ou certaines maladies véhiculées par les moustiques dans les territoires ultra-marins et désormais en métropole. Voir GIEC, 6ème rapport, référence n°1.

⁶ voir référence n°2, p. 1066, 1071 et 1095

⁷ *Ibid.*, p. 1071 et p. 1096-1097

⁸ *Ibid.*, p. 1073

⁹ *Ibid.*, p. 1077-1079 et p. 1098

¹⁰ *Ibid.*, p. 1071-1072

¹¹ *Ibid.*, p. 1071 et p. 1095

¹² *Ibid.*, p. 1072

¹³ *Ibid.*, p. 1051-1052, p. 1079 et p. 1097.

¹⁴ *Ibid.* p. 1051

¹⁵ *Ibid.*, p. 1058

genre¹⁶. Les symptômes des femmes sont souvent moins bien connus (par exemple dans le cas de maladies cardiovasculaires pourtant première cause de mortalité féminine en France¹⁷) et minimisés (en particulier la douleur¹⁸). Cela a un impact direct sur leur prise en charge par les services de santé :

- sur le diagnostic : plusieurs cas de femmes décédées des suites d'une minimisation de leurs symptômes ont été médiatisés ces dernières années (Naomi Musenga, Edith Greffier, etc)¹⁹. Une enquête menée en 2018 auprès de 2337 femmes indique que 66% d'entre elles ont eu le sentiment de ne pas avoir été crues lors d'une visite médicale²⁰;
- sur le traitement : par exemple les femmes sont plus souvent orientées vers des soins psychologiques, tandis que pour des pathologies cardiaques elles se voient prescrire moins de médicaments et sont moins fréquemment orientées vers des procédures de réadaptation cardiaque comparé aux hommes²¹. De plus, les femmes sont sous-représentées dans les essais cliniques et les questions de genre peu prises en compte dans la recherche biomédicale²².

Une des conséquences directes est que 17% des femmes françaises renonceraient aux soins après avoir vécu une discrimination dans le système de santé²³.

Ces difficultés sont encore **plus importantes pour les femmes en situation de précarité** (alors que les femmes représentent la majorité des personnes pauvres en France²⁴), ainsi que **pour les femmes perçues comme étant d'une origine non-européenne**²⁵. Les stéréotypes ancrés dans la société française les décrivant comme théâtralisant leur douleur et exagérant leurs symptômes, peut amener à des prises en charge de moins bonne qualité. On parle de "syndrome méditerranéen"²⁶.

La situation est également **compliquée pour les femmes vivant dans les territoires ultra-marins** où les discriminations de genre viennent s'ajouter aux inégalités subies par ces territoires, et ce alors qu'ils sont particulièrement concernés par les conséquences des changements climatiques (avec des problématiques sanitaires spécifiques comme les maladies vectorielles, l'accès à l'eau, etc).

¹⁶ MESNIL Marie, « Des inégalités de santé liées au genre en partie fondées sur des stéréotypes de genre en droit de la santé », *Les Tribunes de la santé*, 2014/3 (n° 44), p. 35-42.

¹⁷ Fédération Française de Cardiologie, "Coeur et Femmes" Observatoire du Coeur des Français, n°8, avril 2023.

¹⁸ ZHANG Lanlan, LOISIN Elizabeth, "Gender biases in estimation of others' pain", *the journal of pain*, 2021/22, (n°9), pp. 1049-1059 et référencée n°23.

¹⁹ L'Aisne Nouvelle, "Une femme de 62 ans meurt d'un infarctus après cinq appels passés au Samu, sa famille porte plainte", novembre 2019.

²⁰ Osez le féminisme, *Enquête sur la prise en charge des filles et des femmes par les services de santé*, juillet 2018.

²¹ DECHAIINE Christin, "Healing the Heart: A Qualitative Study of Challenges and Motivations to Cardiac Rehabilitation Attendance and Completion among Women and Men", *Sex Roles*, 2017/79.

²² Haut Conseil pour l'Égalité, *Prendre en compte le sexe et le genre pour mieux soigner : un enjeu de santé publique*, Rapport n°2020-11-04 Santé 45 voté le 04 novembre 2020

²³ RIVENBARK Joshua, ICHOU Maxime, "Discrimination in healthcare as a barrier to care: experiences of socially disadvantaged populations in France from a nationally representative survey", *BMC Public Health*, 2020/20, pp. 1-10.

²⁴ INSEE : *Revenus et patrimoine des ménages*, 27 mai 2021

²⁵ DESPRES Caroline, *Des pratiques médicales et dentaires, entre différenciation et discrimination : une analyse de discours de médecins et de dentistes*, Rapport de recherche, mars 2017, p. 100-102.

²⁶ DERGHAM Myriam, CHARLES Rodolphe, "Le "syndrome méditerranéen" : une stigmatisation par catégorisation des conduites de maladies", *Médecine*, 2020 / 16, n°10, pp. 460-464.

Du fait de ces discriminations liées au genre, les femmes sont d'autant plus vulnérables face aux impacts du réchauffement climatique sur la santé. Les conséquences des changements climatiques interviennent alors que les femmes sont déjà discriminées dans l'accès à la santé et aux soins en France : elles seront donc affectées de façon disproportionnée. Par exemple, un plus grand nombre de femme décèderont de crises cardiaques en raison du réchauffement climatique, première cause de mortalité des femmes françaises, puisque les symptômes sont mal connus et les traitements moins complets que pour les hommes. Ces conséquences sont déjà visibles depuis plusieurs années. **Lors de la canicule de 2003 en France, la surmortalité des femmes s'est élevée à +70% contre +40% pour les hommes**²⁷. Or, depuis vingt ans en France, il n'y a pas eu de véritable évolution de la prise en charge sanitaire des femmes lors des canicules suite au constat de fortes inégalités entre les genres, ni de recherches sur ce sujet, et ce alors que les canicules se multiplient.

En conséquence, la **France ne se conforme pas à ses obligations au titre de l'article 12 de la Convention.**

L'Etat français doit appuyer ses efforts en :

- **Développant la recherche** et les données autour des questions de genre en lien avec le changement climatique et ses impacts, notamment en soutenant les recherches pluridisciplinaires sur la santé et le genre
- **Améliorant l'accès des femmes à la santé** par :
 - le **renforcement de la lutte contre les stéréotypes** de genre dans la formation des soignants
 - le **développement des droits sociaux des femmes** (lutte contre la précarité notamment) et la lutte contre le renoncement aux soins

- 2.2. Les inégalités liées au genre dans le monde du travail

Les inégalités de genre dans le monde du travail rendent les femmes plus vulnérables aux impacts des changements climatiques et ont des conséquences sur leur capacité à s'en protéger. En France, en 2018, les femmes en activité perçoivent des revenus individuels annuels inférieurs en moyenne de 25 % à ceux des hommes²⁸. Les femmes sont plus souvent en situation de pauvreté que les hommes quel que soit l'âge²⁹ (15,2 % contre 14,3 % - pour un seuil de pauvreté fixé à 60% du revenu médian selon EUROSTAT, soit 1 026€ en 2016), et elles représentent également une grande partie des travailleurs pauvres - bien que cela soit mal étudié du fait de statistiques prenant en compte le niveau de vie du ménage et non les revenus individuels³⁰. Or, **le niveau de revenus à un impact sur de**

²⁷ Assemblée Nationale, Rapport de la commission d'enquête sur les conséquences sanitaires et sociales de la canicule, Rapport n°1455, tome 1, enregistré le 25 février 2004, p. 31.

²⁸ Voir référence n°27.

²⁹ *Ibid.*

³⁰ Oxfam France, "*Pauvreté au travail : femmes en première ligne*", rapport, 17 décembre 2018, p. 8 et 9

nombreux autres aspects de la vie quotidienne, comme l'accès à une alimentation en quantité suffisante et de bonne qualité mais aussi le logement qui est un point central face aux changements climatiques. En l'absence de revenus ou d'aides étatiques suffisants, il est difficile si ce n'est impossible de déménager dans une zone moins touchée, de rénover son logement pour l'adapter ou d'échapper aux situations de mal-logement (situations qui touchent de façon disproportionnées les mères célibataires en France : 40% des femmes seules avec un enfant subissent des mauvaises conditions de logement, 45% des femmes avec deux enfants et 59% avec trois enfants, contre seulement 20% de l'ensemble des ménages en France³¹). Pourtant, le mal-logement est un facteur aggravant des risques climatiques. Les problèmes d'isolation ou la suroccupation du logement ont un impact sur les températures intérieures lors des vagues de chaleur - températures excessives qui ont ensuite un impact sur la santé des personnes³².

La question des emplois occupés est également à prendre en compte. Les femmes sont surreprésentées dans les métiers dits du "care" (soignants, aides à domicile, petite enfance, métiers d'entretien etc)³³, métiers souvent dévalorisés³⁴ et précaires. Par exemple, dans la région Grand-Est, 91,8% des aides-soignants sont des femmes tout comme 96,7% des aides à domicile³⁵, tandis que 16,5% des femmes vivant en Normandie sont aides à domicile³⁶. Les maladies professionnelles et les accidents du travail sont en augmentation depuis 15 ans chez les femmes en France, en particulier dans les métiers précaires traditionnellement féminins³⁷. En 2018, la sinistralité est deux fois plus importante dans les secteurs du soin et de l'aide à domicile que dans celui du bâtiment et de l'aménagement paysager traditionnellement plus masculin (118,1 accidents du travail pour 1000 salariés contre 50,5 dans le secteur du bâtiment)³⁸. Or, la charge de travail s'alourdit avec le réchauffement climatique³⁹. **Les conséquences des changements climatiques sur les plus vulnérables (personnes malades, personnes âgées, jeunes enfants, etc) impliquent une charge accrue pour les travailleuses du care (plus de patients, plus de difficultés, plus de vigilance, etc).** Pourtant, peu d'études sont actuellement menées sur l'impact du changement climatique sur ces métiers. De plus, au-delà du recrutement, l'Etat français ne prévoit pas de revalorisation de ces métiers ni d'adaptation réglementaire permettant de mieux protéger les travailleuses face aux risques et aux accidents du travail⁴⁰.

³¹ Fondation Abbé Pierre, *28ème Rapport sur l'état du mal logement en France*, 31 janvier 2023, p. 41.

³² *Ibid.*

³³ Haut Conseil pour l'Egalité, "La santé et l'accès aux soins : une urgence pour les femmes en précarité", *Rapport n°2017-05-29-SAN-O27*, 29 mai 2017 p. 41,

³⁴ MEMMI, Dominique, "Care, stigmatisation sociale et femmes : un lien inexorable ?", *Société contemporaine*, 2017/1, n°105, pp. 5 à 29.

³⁵ INSEE : "Une majorité de femmes parmi les « travailleurs clés » du premier confinement", *INSEE Flash Grand Est*, n°47, 8 mars 2021.

³⁶ INSEE : "Crise sanitaire de Covid-19 : les femmes nettement majoritaires dans les métiers-clés en Normandie", *INSEE Flash Normandie*, n°106, 28 septembre 2021

³⁷ Voir référence n° 37.

³⁸ Caisse Nationale d'Assurance Maladie, *Livret statistique de la sinistralité AT/MP 2019 du CTN I, Activités de services II*, p.18, octobre 2020

³⁹ Confédération des Syndicats Européens, *Un guide pour les syndicats : Adaptation au changement climatique et monde du travail*, 2020

⁴⁰ France Stratégie, *Quels métiers en 2030*, Rapport 2022

Les actions limitées de la France aujourd'hui vont mettre de nombreuses femmes dans des situations de forte vulnérabilité dans le futur marqué par les changements climatiques. C'est le cas par exemple de la récente réforme des retraites où les femmes sont largement défavorisées⁴¹ et où **les pénibilités vécues dans les métiers traditionnellement féminins ne sont pas prises en compte, tout comme les inégalités salariales et encore moins les difficultés à venir du fait du changement climatique** (perte d'emplois liée à un événement climatique extrême, impossibilité de travailler du fait de maladies liées et/ou aggravées par le réchauffement climatique etc). Les retraitées de demain risquent donc d'être plus pauvres et en moins bonne santé, ce qui aura un impact en retour sur leur capacité à faire face aux impacts des changements climatiques. C'est un véritable cercle vicieux qui est en marche.

A ce titre, la France ne respecte pas pleinement l'article 11.1 de la Convention.

Il est conseillé de :

- **Récolter des données et développer la recherche** sur ces sujets.
- **Obliger les entreprises à plus de transparence sur les salaires et les conditions de travail.**
- mieux **prendre en compte les problématiques sanitaires et organisationnelles des métiers traditionnellement féminins** dans la lutte contre les accidents du travail et les risques professionnels notamment en lien avec les conséquences du réchauffement climatique :
- **revaloriser les métiers du care**, notamment par une hausse des salaires et la reconnaissance des compétences nécessaires à ces professions.

- 2.3. Le leadership des femmes face au changement climatique

De nombreuses recherches récentes démontrent l'impact positif et le rôle indispensable des femmes dans la lutte contre le changement climatique.^{42,43} Par exemple, selon un article publié sur le site de la BEI, le meilleur moyen d'atteindre les objectifs climatiques est de confier les responsabilités aux femmes⁴⁴. Les entreprises dirigées par des femmes affichent des scores environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) plus élevés que les autres, et les entreprises comptant un plus grand nombre des femmes aux postes de direction ont de meilleurs résultats en matière d'adoption de pratiques respectueuses de l'environnement. De même, les femmes dirigeantes sont plus susceptibles d'investir dans les énergies

⁴¹ FranceInfo, *Réforme des retraites : les femmes sont-elles les grandes perdantes du projet du gouvernement ?*, 25 janvier 2023.

⁴² ONU femmes France, *“Les femmes, actrices essentielles dans la lutte contre le changement climatique, entre autonomisation et accès à la gouvernance”*, 17 juillet 2020

⁴³ Ou encore: Rapport du fond d'investissement européen, Elitsa Pavlova, Salome Gvetadze, (EIF Working Paper 2023/87, Female access to finance: a survey of literature), 9 février 2023

⁴⁴ BEI, *“Pour la prédominance des femmes”*, Barbara Balke et Thomas Östros

renouvelables, ce qui contribue à la réduction des GES. En outre, les banques gérées par des femmes prêtent moins aux gros pollueurs⁴⁵.

Dans un autre registre, plusieurs études démontrent que les femmes dirigeantes prennent des décisions plus respectueuses de l'environnement et plus efficace en matière de politique climatique⁴⁶. Les pays ayant une forte présence féminine dans leurs instances de gouvernance auraient une empreinte climatique plus faible que les autres.⁴⁷

Bien que la France ait fait preuve d'initiatives positives dans ce domaine, l'égalité entre les sexes comme axe central de la transition écologique est loin d'être identifiée par les acteurs de la vie politique et économique et encore moins du grand public.

En effet, au sein de plusieurs instances de décisions primordiales, la parité n'est pas respectée. Par exemple, au sein du ministère de la transition écologique, divisé en deux structures transversales et cinq directions générales, presque tous ces services sont occupés majoritairement par des hommes,⁴⁸. Sur les 7 directeurs en charge du secrétariat général, seul un poste est occupé par une femme.⁴⁹ A titre d'exemple, au sein de la direction générale de l'énergie et du climat (DGEC), plus de 60% des employés sont des hommes⁵⁰. En outre, la majorité des postes de direction sont occupés par des hommes. Certains postes de sous-direction au sein de certaines services ne sont occupés que par des hommes⁵¹.

On retrouve ce même problème au niveau de la diplomatie. Bien que le MEAE ait fait de la diplomatie des droits des femmes un enjeu central de sa politique de développement⁵², les quelques résultats présentés sont toujours assez théoriques⁵³. Les différentes COP qui se sont succédées montrent que la question de genre, même si elle est abordée, est absente des décisions adoptées⁵⁴. La COP 22 de Marrakech de 2016 avait par exemple permis la création des fonctions de « point focal » dans chaque pays, chargés d'un rôle de plaidoyer en faveur de l'égalité entre les sexes en matière de nominations des délégations de négociation et de suivi des progrès accomplis au niveau national. Le départ de la personne point focal genre et climat de la France en 2021, malgré le rôle considérable joué à l'échelle internationale, interroge⁵⁵.

En outre, les femmes sont toujours sous représentées dans la prise de décision sur les questions climatiques sous l'égide de l'ONU⁵⁶. D'après les données recueillies, seulement 5 des 15 organes constitués avaient une représentation féminine supérieure à 38 %, soit

⁴⁵ Voir référence n°47.

⁴⁶ Cook, N.J., Grillos, T. & Andersson, K.P. *Gender quotas increase the equality and effectiveness of climate policy interventions*. Nat. Clim. Chang. 9, 330–334 (18 mars 2019)

⁴⁷ Ségolène Royal, Rapport Femmes et climat pour la COP 21, novembre 2016 et référence n°46.

⁴⁸ Voir les organigrammes sur le site du gouvernement du ministère de la transition écologique selon les services.

⁴⁹ *Ibid*, Secrétariat.

⁵⁰ *Ibid* DGEC.

⁵¹ *Ibid* DGITM et DTFPP.

⁵² MEAE, Stratégie internationale de la France pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2018-2022), p.15.

⁵³ Rapport du conseil économique, social et environnemental, Antoine Gatet et Aminata Niakaté, *"Inégalité de genre, crise climatique et transition écologique"*, mars 2023, p. 119

⁵⁴ *Ibid*, p. 120 et 121

⁵⁵ *Ibid* p. 120 et 122.

⁵⁶ United Nations Climate change, News, *"Les femmes sont toujours sous-représentées dans la prise de décision sur les questions climatiques sous l'égide de l'ONU"*, 27 novembre 2019.

moins qu'en 2018 où 8 des 13 organes constitués avaient atteint ce seuil. Dans l'ensemble, la représentation des femmes dans les organes constitués était en moyenne de 33 %. Le Conseil exécutif du Mécanisme pour un développement propre (MDP) présente le nombre le plus faible, avec seulement 10 % de femmes⁵⁷.

Parce que les femmes sont à la fois force de propositions, et plus gravement impactées par le changement climatique, la France doit s'assurer qu'elles sont systématiquement représentées, de manière paritaire, au sein des instances de décision en lien avec ces sujets, à l'international et au niveau national. **Il y a en effet peu de chance d'arriver à inclure la dimension de genre dans les politiques de lutte contre le réchauffement climatique si les femmes ne participent pas pleinement à leur élaboration**⁵⁸. Pour être des actrices à part entière de la transition écologique, elles doivent également davantage accéder aux postes à responsabilité ainsi qu'aux métiers concernés par ces sujets dont nombre de secteurs sont occupés quasi-exclusivement par les hommes (énergie, transport, extraction etc.)⁵⁹

Cette intégration n'est pas encore systématique et se limite fréquemment à considérer les femmes comme des groupes vulnérables et non comme des actrices indispensables.

Ainsi, la France doit accentuer ses efforts pour respecter les articles 7 et 8 de la convention.

Il est recommandé :

- **D'instaurer la parité au sein des instances de décisions en lien avec la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique.**
 - Au niveau des instances de représentation de la France à l'international
 - Renforcer la participation des femmes aux négociations climatiques
- **D'intégrer l'égalité entre les sexes comme axe central de la transition écologique et la lutte contre le réchauffement climatique.**
 - Favoriser l'emploi de femmes à des postes à responsabilité tant aux échelons locaux et nationaux que dans les instances multilatérales et du secteur privé.
 - Intégrer la dimension genrée dans l'étude d'impact préalable des projets de lois qui concernent la transition écologique et dans les évaluations de leur mise en œuvre.

⁵⁷ FCCC/CP/2019/9, Convention cadre sur les changement climatiques, Rapport "Composition par sexe" du Secrétariat, 19 septembre 2019

⁵⁸ C'est ce que préconise le CEDEF dans sa déclaration commune du 16 septembre 2019 (Voir Référence n°2).

⁵⁹ Voir référence n°57.